



Règlement tournoi interne AGT-TCSJ 2013



Ce règlement concerne tous les compétiteurs du tournoi interne homologué et est applicable dans toutes les épreuves disputées.

1. Toute personne participante au tournoi devra être adhérente de l'une des deux associations sportives et être **en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du tennis en compétition.**

2. **Le joueur qui se déplace** : il devra contacter impérativement son adversaire au plus tard cinq jours avant la date limite de rencontre afin de s'entendre sur le lieu, la date et l'heure de la partie.

Attention phase de poule tableaux catégorie sénior :

- **poule de NC à 30/4 = date limite de fin de match le 15 juin 2013**
- **poule de 30/3 à 30/2 = date limite de fin de match le 25 juin 2013**

3. **Le joueur qui reçoit** :

✓ Date : Il est prioritaire sur le choix de la date et de l'horaire du match. Il doit, toutefois, proposer un horaire compatible avec les obligations professionnelles de son adversaire (en lui faisant au moins 3 propositions...).

En cas de dépassement de la date limite de match, le comité de tournoi nommé accompagné du juge arbitre prendra la décision qui lui semblera la plus juste pour la continuité de l'épreuve.

- ✓ Balles : il devra fournir trois balles homologuées neuves ou en bon état
- ✓ Réservation des terrains : il devra mettre à disposition un terrain en le réservant à l'avance.

A St Jean : les badges devront obligatoirement être apposés sur le tableau de réservation (l'école de tennis et les rencontres par équipe du dimanche matin resteront prioritaires) ; possibilité d'utiliser les terrains de Signy Signet.

A Germigny : les matches devront se dérouler en priorité sur le court extérieur (le court N°1 réservé au tournoi) vous pourrez réserver des plages de deux heures directement sous la gestion en ligne. En cas de mauvais temps si vous souhaitez jouer sous le couvert il faudra vous adresser à Yann ou à Rodolphe pour réaliser une réservation de deux heures minimum.

4. **Les parties** :

- ✓ Le règlement des parties sans arbitre s'applique dans toutes ces rencontres.
- ✓ Un échauffement de 5 minutes maximum devra être garanti.
- ✓ Un repos de 2 minutes est pris à la fin de chaque manche. Les joueurs se replacent ensuite sur le terrain selon le score.
- ✓ Format des matches :
Simple : traditionnel 3 sets à 6 jeux – **application du point décisif dans tous les jeux**

Double : au meilleur des trois manches avec : dans les deux premières manches application du point décisif dans tous les jeux, et éventuellement jeu décisif en 7 points. la troisième manche est remplacée par un super jeu décisif en 10 points

✓ Le vainqueur communique le résultat du match suite à la rencontre uniquement par mail à l'adresse suivante : tournoigermignysaintjean@orange.fr

✓ Vous pourrez consulter l'avancée des tableaux sur les sites internet des deux clubs

5. La phase de poule qui concerne uniquement les épreuves séniors.

- un seul qualifié sortira de chaque poule
- points attribués : victoire = 2 points / défaite = 1 point / forfait = 0 point
- en cas d'égalité au match avéragé, nous procéderons au set avéragé puis au jeu Avéragé

6. Les finales se joueront le dimanche 22 septembre sur les courts de Germigny.

UN SEUL RETARD, DANS LE DÉROULEMENT D'UNE PARTIE OU LA TRANSMISSION D'UN RÉSULTAT, PEUT COMPROMETTRE LE BON DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE. EN CONSÉQUENCE, QUELLE QU'EN SOIT LA RAISON, SI LE COMITE DE TOURNOI N'A PAS LE RÉSULTAT DE LA RENCONTRE AU PLUS TARD AUX DATES INDIQUÉES, IL DÉSIGNERA SOUVERAINEMENT LE QUALIFIÉ POUR LE TOUR SUIVANT. AUCUN RECOURS NE SERA POSSIBLE.

L'INSCRIPTION AU TOURNOI INTERNE VAUT ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT.

Le comité de tournoi